



# Info@ASDCGG74

N° 0122



## Le mot du Président :

Cher(e)s, adhérent(e)s, Je vous présente tous mes vœux et vous souhaite une belle et sereine année 2022.

On aurait pu penser que le loup était un animal méfiant voir craintif vis à vis de l'homme. Mais force est de constater qu'il n'en est rien. Les différentes vidéos que nous pouvons voir sur les réseaux sociaux. Deux loups longeant une route avec une voiture à leur hauteur permettant au conducteur de filmer sans que cela ne les perturbent puisqu'ils traversent devant la voiture sans crainte. Ou encore un loup traversant devant la voiture pour passer dans le jardin d'une maison sans plus d'appréhension apparente en tous cas, et ce en plein jour. Ces visions sont stupéfiantes et montre que le loup s'adapte rapidement et qu'il est chez lui partout. Nous aurions pu penser que cette espèce avait besoin de grands espaces sans trop de proximité avec la civilisation, il n'en est rien. Le proverbe "la faim fait sortir le loup du bois" qui avait cours au moyen âge et qui était employé au figuré depuis plus d'un siècle est plus que d'actualité.

### Brucellose le problème reste entier ! Et difficilement résoluble.

En ce début janvier un troupeau de 224 vaches a été mené à l'abattoir pour satisfaire à un décret signé par la France (ce décret lie notre pays à l'union européenne qui oblige d'éliminer l'ensemble du cheptel lorsqu'un cas de brucellose est détecté).

La vache détectée positive à la brucellose début novembre a immédiatement été abattue, et le reste du troupeau, qui lui était indemne puisque des tests avaient été fait a dû l'être aussi malgré tout.

De 2012 à 2015 environ 500 bouquetins ont été éliminés sur le massif du Bargy pour limiter la transmission de la maladie. Les opposants ont réussi à faire stopper ces tirs de destruction et l'administration à du mettre en place de nouveaux protocoles avec captures en nombre limités (70 en 2020) plus test et éventuellement euthanasie sur les animaux positifs. La difficulté de réalisation d'une telle procédure ne permet pas d'avoir une vision globale à un instant T de la situation sanitaire des animaux. Il faudrait pour cela que tous les bouquetins soit testés la même année "et encore". La rémanence de la maladie n'est pas connu et l'épée de Damoclès qui menace la filière fromagère du pays des Aravis n'est pas près de disparaître.

### Où va-t-on:

Un garde particulier qui effectuait sa tournée journalière, c'est fait agresser par un agriculteur qui lui reprochait de tirer quelques renards. Après avoir poussé et fait tomber le garde, l'agriculteur à ouvert la voiture du garde, s'est saisi de son arme et l'a cassée en la frappant sur le sol. Une plainte a été déposée par le garde immédiatement, l'agriculteur à également déposé une plainte 15 jours après les faits. Une réunion entre les 2 parties avec un médiateur a eu lieu. Il aurait fallu que le garde accepte d'avoir été agressé, sa carabine prise dans sa housse dans sa voiture fracassée et se voir rembourser son matériel sans autre forme de procès. Six mois ont passé et... rien ! L'abattement et le découragement du garde est légitime. On est en droit de se poser quelques questions. A quoi sert l'assermentation d'un garde particulier? Y a-t-il un délit d'entrave? J'ose espérer que les avocats qui s'occupent du dossier seront à la hauteur des attentes d'un bénévole.

Si vous passez chez votre armurier ou si vous consultez les sites de chasse spécialisés, vous vous rendrez compte (ou c'est déjà fait) que les monoculaires et ou jumelles à vision thermique sont partout avec une baisse des prix et des capacités qui augmentent. Il n'y a pas de mauvais outils mais simplement l'utilisation que l'on en fait. Ces technologies sont parfaitement adaptées et ont prouvé leur efficacité notamment en matière de régulation des loups. Les gardes faunes du canton de Genève les utilisent depuis de nombreuses années pour la régulation des sangliers. Il peut également y avoir un intérêt pour les comptages nocturnes.

Mais que dire du soit disant chasseur qui l'utilise avant le lever du jour pour savoir où se trouvent les animaux. Où est le plaisir et l'émotion de découvrir, l'aube naissante les yeux écarquillés derrière les oculaires des jumelles (qui nous rendent déjà un grand service), l'animal tant convoité et repéré depuis des semaines, ou mieux encore une surprise que seule la nature peut nous réserver.

Je vous souhaite ainsi qu'aux personnes qui vous sont chères une harmonieuse nouvelle année.

**Notre assemblée générale se tiendra à Bonneville salle de l'Agora le vendredi 25 mars à 19h.**

Suivra une conférence débat sur le loup présentée par Bernard Comte.

Bernard Comte est le président de l'association des chasseurs de grand gibier des Hautes-Alpes, louvetier, et suit l'évolution des populations et du comportement des loups depuis une quinzaine d'années.

### **Du côté des réglages :**

Nous avons réalisé en 2021 **462** réglages sur cible fixe et **89** tirs sur sanglier courant.

Vous avez manqué l'animal de votre vie, vous n'avez plus confiance en votre arme, votre arme est tombée...

**La solution** : Le REGLAGE ! Pensez à régler et à cibler vos armes au moins une fois par an.

**Quelques rappels** : L'accès au réglage des armes sera ouvert à tous le mercredi à partir du 15 juin 2022 dès 15 heures et ce jusqu'au 26 octobre 2022.

Stand de l'Arquebuse Aubonne, route de Genève 74140 DOUVAINE.

Renseignements : François BOVAGNE au : 06 81 33 97 25 email : [françois.bovagne@orange.fr](mailto:françois.bovagne@orange.fr)

Philippe BALSAT au : 06 80 31 83 46 email : [philippe.balsat@orange.fr](mailto:philippe.balsat@orange.fr)

**Rappel** : Vous devez impérativement vous munir de votre permis de chasser validé ou de votre licence de tir pour transporter votre arme en toute légalité.

- Tir sanglier courant le samedi après-midi dès 14 h 00 : les 19 mars, 02 et 23 avril, 14 mai, 11 juin, 16 juillet, 20 août et 03 septembre 2022.

L'ASDCGG74 remercie l'armurerie LE COL VERT pour la mise à disposition de son sanglier courant

### **Cotation des trophées :**

Si vous avez tiré un beau trophée cette saison et qu'il n'est pas encore naturalisé nos cotateurs sont à votre disposition pour déterminer le nombre de points, c'est toujours une information intéressante même si vous n'avez pas battu le record de France ou du département.

**Attention** : seuls les massacres peuvent être cotés un mois après la date du tir. Si vous envisagez de faire naturaliser la tête, prévenez votre taxidermiste de façon à la faire coter avant la naturalisation complète. Les défenses et grès des sangliers doivent être libres de façon à permettre toutes les mesures nécessaires et pas fixés de façon définitive sur un support.

Enfin nous vous rappelons que Dominique CHATEL qui a été formé par notre regretté Marcel BOUVIER a pris sa suite pour l'analyse de l'âge des cerfs par la méthode de MITCHELL.

Dominique CHATEL : 117 rue du Lavoir 74550 CERVENS Tel : 06 71 71 30 94

### **Liste des cotateurs de la Haute Savoie**

BALSAT Philippe : 104 rue de la Charrière 74140 SAINT CERGUES - 06 80 31 83 46

BOVAGNE François : Le Ferney 74560 LA MURAZ - 06 81 33 97 25

DEYA Christophe : Les Bottolieres 150 chemin des Damphes 74200 MARIN - 06 32 30 39 76

JANIN Roger : 147 route du Pont Rouge - 74380 CRANVES SALES - 06 79 05 56 38

JOLIVET Rémy : Chez Padon 74130 FAUCIGNY - 06 34 60 58 67



## Rappel important

A compter du 08 février 2022, le SIA (Système d'Information sur les Armes) entrera en vigueur. Les premiers à y avoir accès seront les chasseurs. Pour les personnes déjà détentrices d'un N° SIA, il suffira d'accéder au portail avec le numéro donné par votre armurier lors de l'achat d'une arme ou d'une réparation par exemple et le mot de passe que vous aurez créé et de vérifier sur votre râtelier virtuel l'exactitude des données figurant pour chaque arme : Marque, modèle, calibre, numéro de série. Pour les autres, il suffira de créer un compte sur le portail, un numéro SIA vous sera affecté et il vous suffira de générer un mot de passe. Le reste de la procédure sera la même que pour les détenteurs déjà enregistrés. Nous vous tiendrons informés sur le nouveau site de l'association qui ouvrira courant janvier. Ce site remplacera l'actuel. L'URL vous sera communiquée dès que possible. A savoir que vous aurez un an pour créer votre compte et la vérification de votre râtelier virtuel devra se faire dans les six mois suivant la création de votre compte.

## **Cerf exceptionnel à Saint Jean de SIXT**



**Nouveau record de Haute Savoie, un 12 cors d'environ 215,64 points prélevé en 2021 Par Franck VULLIET à Saint Jean de Sixt. Il suit de très près (0,03 points) le record Établi l'an dernier par Jérôme Sauvêtre aux Clefs.**



## BREVET GRAND GIBIER



La chasse réclame de plus en plus la compétence et la responsabilité de ses pratiquants. Dans le but d'aider les chasseurs à améliorer leurs connaissances et leur qualification, l'Association Nationale des Chasseurs de Grand Gibier a créé le Brevet Grand Gibier.

Ce Brevet est un test, auquel chacun peut se soumettre librement. Il n'est pas obligatoire, mais il constitue une réelle et sérieuse référence cynégétique. Son détenteur aura fait la preuve de connaissances étendues et une expérience pratique dans le maniement des armes de chasse. Il recevra un diplôme et un insigne au logo du Brevet Grand Gibier.

Retrouvez nous pour plus de renseignements sur [www.asdcqg74.com](http://www.asdcqg74.com) ou [www.ancgg.org](http://www.ancgg.org).

### Bulletin d'inscription

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

Téléphone : ..... Email : .....

Désireux de se présenter à l'examen du Brevet Grand Gibier, demande à être inscrit à la session du printemps 2022.

Ci-joint un chèque d'acompte de 50 € à l'ordre de l'A.S.D.C.G.G.74 en couverture des frais d'inscription, d'examen et de tir.

Coupon à retourner accompagné du règlement au plus tôt à :

**BALSAT Philippe 104, rue de la Charrière 74140 SAINT CERGUES Tél : 0450435648**

**Mail : [philippe.balsat@orange.fr](mailto:philippe.balsat@orange.fr)**

Les cours débuteront le 28 février 2022 à 19 h 00, salle multimédia derrière l'église 74140 SAINT CERGUES

**Assemblée générale le 25 mars 2021 à 19 h 00 à l'AGORA 74130 BONNEVILLE**

**Thème : Le Loup par Bernard COMTE**

**Disponible à l'association : Callie une chienne de rouge en montagne : 30,00 euros**



**OUVERT du Lundi au  
Jeudi de 17h15 à 19h45  
Vendredi de 16h à 20h  
Samedi de 14h à 19h**



**ARMURERIE Chappaz**  
354 route de l'Eglise 74370 CHARVONNEX

Tél. 04 50 60 30 23  
Fax 04 50 60 38 55